



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/2007/2  
2 octobre 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION  
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Vingt-cinquième session  
Genève, 10-13 décembre 2007  
Point 16 de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS FINANCIÈRES

**RESSOURCES FINANCIÈRES NÉCESSAIRES  
À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

Note du secrétariat

1. La présente note indique les besoins financiers du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) pour 2007 (chap. I), comme le prévoit le Protocole de 1984 relatif au financement à long terme de l'EMEP, et ceux liés aux activités de base qui ne sont pas visées par le Protocole EMEP (chap. II), comme prévu dans la décision 2002/1 de l'Organe exécutif. Le chapitre III contient des informations financières sur les activités destinées à appuyer la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles dans les pays en transition, dont des informations sur le Fonds d'affectation spéciale créé pour ces travaux. Le chapitre V rend compte des progrès réalisés concernant le financement du secrétariat pour sa participation aux réunions de la Convention qui se tiennent hors de Genève. La présente note définit les bases des recommandations formulées à l'Organe exécutif, comme le prévoit le Protocole de 1984 relatif au financement à long terme de l'EMEP et la décision 2002/1 de l'Organe exécutif, et présente une liste de ces recommandations.

## I. PROGRAMME CONCERTÉ DE SURVEILLANCE CONTINUE ET D'ÉVALUATION DU TRANSPORT À LONGUE DISTANCE DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES EN EUROPE (EMEP)

2. Le présent chapitre, qui porte sur les besoins financiers de l'EMEP pour l'année 2008, est fondé sur les décisions prises par l'Organe directeur du Programme à sa trentième et unième session (ECE/EB.AIR/GE.1/2007/2, par. 79 à 83). Il fait le point sur l'état du Fonds d'affectation spéciale de l'EMEP et sur les contributions des Parties, y compris les arriérés. La note présente aussi, pour approbation par l'Organe exécutif, le projet de budget détaillé de l'EMEP pour 2008, le barème des contributions obligatoires calculées sur la base de ce budget et du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2007, ainsi qu'une annexe révisée au Protocole EMEP, comme requis par l'Organe exécutif à sa vingt-quatrième session (ECE/EB.AIR/89, par. 76, al. *c* et *d*).

### A. État du Fonds d'affectation spéciale, des contributions en nature et des contributions extrabudgétaires

3. On trouvera au tableau 1 ci-après un état récapitulatif des contributions versées au 25 septembre 2007 par les Parties à la Convention pour le financement à long terme de l'EMEP, c'est-à-dire à la fois les contributions obligatoires des Parties au Protocole EMEP situées dans la zone géographique des activités de l'EMEP et les contributions volontaires du Canada et des États-Unis en tant que Parties situées à l'extérieur de cette zone.

4. Sont également indiquées dans ce tableau les contributions en nature. Outre la contribution en espèces qu'il a versée en 2006, le Bélarus a apporté une contribution équivalente en nature pour les travaux de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions.

5. Indépendamment des contributions récapitulées au tableau 1, des contributions volontaires extrabudgétaires sont versées directement aux centres depuis plusieurs années. En 2006, le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) a reçu (soit directement de l'organisme qui l'accueille, l'Institut météorologique norvégien, soit par l'intermédiaire de projets financés par le Conseil nordique des ministres et la Communauté européenne) des contributions extrabudgétaires d'un montant total de 576 383 dollars. En 2006 également, le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) a reçu de l'Institut norvégien de recherche dans le domaine atmosphérique (NILU), qui l'accueille, l'équivalent de 12 628 dollars. Le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) a reçu, en 2006, 9 480 dollars du Service «Produits chimiques» du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et 18 184 dollars de la Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique (HELCOM).

6. Selon l'état des paiements tenu par le secrétariat, le total des arriérés en espèces et en nature s'élevait en 2006 à 343 657 dollars, dont 27 463 dollars étaient des contributions en espèces non acquittées. Au 25 septembre 2007, la Grèce avait versé sa contribution pour 2007, ainsi que ses arriérés. L'Italie a effectué elle aussi un versement, mais celui-ci était insuffisant pour régler à la fois ses arriérés et sa contribution pour 2007.

7. Le montant restant de 316 194 dollars correspond aux arriérés de contributions en nature de l'Ukraine pour 1992, 1993, 1994, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001. Les arriérés de ce pays pour la période 1992-1994, soit 140 989 dollars, doivent être réglés au moyen d'un projet de construction d'un modèle national d'évaluation de l'impact sur l'environnement des

émissions de métaux lourds, qui a été approuvé par l'Organe directeur en 2001. En raison de difficultés financières, le projet n'a pu être achevé en 2003, comme prévu initialement. Les arriérés de l'Ukraine pour la période 1996-2001, soit l'équivalent de 175 205 dollars, doivent être réglés au moyen du projet de création d'une station internationale de référence pour la surveillance de fond au titre de l'EMEP, approuvé par l'Organe directeur à sa vingt-huitième session et mis en œuvre en étroite coopération avec le CCQC. En 2006, les autorités ukrainiennes ont entrepris de changer le site comme recommandé par l'Organe directeur. Aucune information n'a par la suite été communiquée au secrétariat concernant les progrès accomplis. À sa trentième et unième session, l'Organe directeur a demandé à l'Ukraine d'informer le secrétariat par écrit de son intention de mettre en œuvre les deux projets pour régler ses arriérés ou d'acquitter ceux-ci en espèces.

8. En outre, comme indiqué au tableau 1 ci-après, des versements en espèces pour 2007 s'élevant à 2 066 053 dollars avaient été reçus au 25 septembre 2007. Les contributions attendues pour 2007 de la Belgique, de l'Italie (ce pays en ayant déjà acquitté une partie), de Malte, du Portugal, de la Roumanie, de la Serbie et de l'Ukraine n'avaient toujours pas été versées en espèces au Fonds d'affection spéciale.

### **B. Budget et contributions obligatoires pour 2007**

9. Compte tenu de l'augmentation du volume de travail et de la complexité des activités entreprises dans le cadre de l'EMEP, le Bureau de l'EMEP a étudié une possible réorganisation des travaux concernant les émissions et a proposé la création d'un nouveau centre sur les émissions. À sa trente et unième session, l'Organe directeur a accueilli favorablement les propositions de son Bureau au sujet de la réorganisation des travaux concernant les émissions effectués au titre de la Convention et de la création d'un nouveau centre de l'EMEP sur les émissions, et il a recommandé que l'Organe exécutif accepte l'offre de l'*Umweltbundesamt Wien* (Office fédéral de l'environnement de Vienne) pour accueillir ce centre.

10. L'Organe directeur a aussi accepté la proposition de son Bureau consistant à augmenter le budget de l'EMEP de 10 % afin de le porter à 2 358 700 dollars pour la période 2008-2010 en raison des nouvelles priorités et de l'accroissement des besoins au titre des ressources de l'EMEP, en particulier pour ce qui concerne les données sur les émissions et une participation accrue de pays de l'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC).

11. L'accroissement des ressources sera réparti comme suit: 75 000 dollars pour la coopération avec les pays de l'EOCAC, en particulier pour l'amélioration des données utilisées aux fins des modèles d'évaluation intégrée (50 000 dollars pour le CMEI et 25 000 dollars pour le CSM-E), 60 000 dollars pour les émissions et 75 000 dollars pour les particules fines, y compris l'azote (50 000 dollars pour le CSM-O et 25 000 dollars pour le CCQC). Le centre sur les émissions dont la création a été récemment proposée disposera dans un premier temps d'un budget annuel de 220 000 dollars (140 000 dollars du CSM-O, 20 000 dollars du CCQC et 60 000 dollars provenant de l'augmentation du budget). Il effectuera des travaux en sous-traitance pour le CSM-O, comme le CMEI. On suppose que 2008 sera une année de transition au cours de laquelle une partie des fonds pourront être dépensés par le CSM-O, en fonction de l'état du transfert des activités.

12. L'Organe directeur a examiné le projet de budget détaillé pour 2008 et a adopté le budget indiqué au tableau 2 ci-après ainsi que le montant des contributions obligatoires des Parties pour 2008, qui figure dans la dernière colonne du tableau 3. Il a recommandé à l'Organe exécutif d'adopter le budget et le montant des contributions pour 2008 (ECE/EB.AIR/GE.1/2007/2, par. 83, al. g).

### **C. Décisions proposées**

13. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment:

a) Adopter, conformément à l'article 4, paragraphe 3, du Protocole EMEP, l'annexe révisée, qui incluait le Monténégro, telle qu'elle figure à l'annexe ci-après;

b) Se prononcer sur l'affectation précise des ressources en 2008 (tableau 2) et sur le barème et le montant des contributions obligatoires (deux dernières colonnes du tableau 3);

c) S'associer à l'appel lancé par l'Organe directeur aux Parties au Protocole EMEP pour qu'elles envisagent d'apporter des contributions volontaires supplémentaires (en nature ou en espèces par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale) afin que l'EMEP puisse mener à bien les activités prévues dans le plan de travail, en particulier les tâches difficiles dont il devra s'acquitter en 2008, pour préparer l'examen des protocoles, y compris les travaux relatifs aux modèles d'évaluation intégrée (ECE/EB.AIR/GE.1/2007/2, par. 83, al. h);

d) Prier l'Organe directeur, agissant avec le concours de son Bureau, de lui présenter un projet de budget détaillé pour 2009, ainsi que le plan de travail, pour adoption à sa vingt-sixième session; et

e) Demander instamment aux Parties qui ne l'ont pas encore fait de verser leur contribution en espèces pour 2007 au Fonds d'affectation spéciale et, en 2008, de verser leur contribution de manière à ce que celle-ci parvienne au Fonds au cours du premier semestre.

## **II. ACTIVITÉS DE BASE NON VISÉES PAR LE PROTOCOLE EMEP**

14. Le présent chapitre porte sur le financement nécessaire aux centres de programme qui ne sont pas financés au titre du Protocole EMEP, selon les décisions prises par le Groupe de travail des effets à sa vingt-sixième session (ECE/EB.AIR/WG.1/2007/2) et l'Organe directeur de l'EMEP à sa trentième et unième session (ECE/EB.AIR/GE.1/2007/2). Comme prévu dans la décision 2002/1, on y trouvera les contributions apportées, en espèces ou en nature, par les Parties en 2007. Ce chapitre présente également, pour que l'Organe exécutif les examine, un budget pour 2008 et des budgets provisoires pour 2009 et 2010 ainsi qu'un barème des contributions recommandé, établi d'après le budget pour 2008 et le barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2007, et un projet de décisions à l'intention de l'Organe exécutif.

### **A. Contributions des Parties en 2006 et 2007 et utilisation de ces montants**

15. À sa vingt-quatrième session, l'Organe exécutif a décidé d'adopter, pour les activités de base qui ne sont pas financées au titre du Protocole EMEP, un budget total pour 2007 de 2 152 700 dollars (ECE/EB.AIR/89, par. 79). En s'alignant sur le barème des contributions figurant dans la décision 2002/1 (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I, appendice II), le secrétariat a

établi un tableau des contributions recommandées. Le Secrétaire exécutif de la CEE a envoyé à toutes les Parties une lettre leur communiquant ce tableau, ainsi que le texte de la décision 2002/1, une note justificative informative élaborée par le secrétariat et les coordonnées bancaires du Fonds d'affectation spéciale. Les Parties ont été invitées à verser au Fonds la contribution approuvée.

16. À la fin de 2006 et au début de 2007, d'autres Parties ont versé des contributions en application de la décision de l'Organe exécutif à sa vingtième session concernant les contributions au Fonds d'affectation spéciale pour 2006. Un tableau des contributions pour 2006 (tableau 5) ainsi qu'un tableau des contributions pour 2005 (tableau 4) sont joints pour information. Pour 2007, 25 Parties au total ont versé des contributions représentant un montant total de 422 819 dollars (au 20 septembre 2007), dont 338 474 dollars de contributions en espèces au Fonds d'affectation spéciale et 84 345 dollars de contributions en nature.

17. Tout au long de 2007, les Parties ont versé des contributions en espèces au Fonds d'affectation spéciale conformément à la décision 2002/1 (tableau 6). Certaines d'entre elles ont été réservées à des centres de programme précis, et cette destination est indiquée dans le tableau, tandis que d'autres n'ont pas été réservées, et cette mention est portée en tête de colonne. Des précisions sur les centres qui sont visés dans le premier cas sont données dans une note qui figure au bas du tableau. Celui-ci indique également la contribution demandée aux Parties ainsi que le montant réellement versé.

18. Comme cela est possible en vertu de la décision 2002/1, le Royaume-Uni a informé le secrétariat de ses contributions en nature pour 2007 et, après avoir reçu la confirmation que les centres concernés en avaient bien accusé réception, le secrétariat a inclus les montants correspondants dans le tableau 6. Le secrétariat n'a pas reçu d'autres informations sur les contributions en nature relevant ou non de la décision 2002/1 de l'Organe exécutif.

19. L'Organe exécutif voudra peut-être noter qu'en sus des contributions en espèces dont le montant est indiqué aux tableaux 4, 5 et 6, un apport substantiel a été fourni par les pays chefs de file de programme et les pays qui accueillent les centres de programme. Plusieurs Parties ont par ailleurs fourni un appui supplémentaire en accueillant des réunions d'équipes spéciales, des ateliers ou des réunions d'experts.

20. L'utilisation des contributions en espèces, réservées ou non réservées, et des contributions en nature en 2007 (au 20 septembre 2007) est indiquée en détail au tableau 7 et présentée pour la période 2000-2007 au tableau 8. Les contributions étant reçues tout au long de l'année sans préavis des montants à recevoir, il n'est pas possible de planifier des contrats avec les centres. Les contrats sont donc établis au cas par cas, selon la disponibilité des fonds.

### **B. Budget et contributions nécessaires pour 2008 et budgets provisoires pour 2009 et 2010**

21. À sa vingt-quatrième session, l'Organe exécutif a décidé d'adopter, pour les activités de base qui ne sont pas financées au titre du Protocole EMEP, un budget provisoire pour 2008 de 2 152 700 dollars (comprenant les 3 % de dépenses d'appui au programme). Le Groupe de travail des effets a donc adopté, à sa vingt-sixième session, un budget détaillé pour les activités de base en 2008 (ECE/EB.AIR/WG.1/2007/2) (voir le tableau 8) d'un montant total de

1 850 000 dollars (soit 1 905 500 dollars après majoration de 3 % au titre des dépenses d'appui au programme). En outre, l'Organe directeur de l'EMEP est convenu que le budget de 2008 du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI), qui n'est pas financé par l'EMEP, serait toujours de 240 000 dollars (soit, après la majoration de 3 %, 247 200 dollars). Le budget total pour 2008 s'élève donc à 2 152 700 dollars (y compris les dépenses d'appui), ce qui correspond au budget estimatif provisoire établi en 2006.

22. À sa vingt-sixième session, le Groupe de travail des effets est convenu d'un budget provisoire au titre des activités de base pour les années 2009 et 2010 de 2 152 700 dollars par an, y compris un budget provisoire pour le CMEI de 240 000 dollars (hors dépenses d'appui) qui a été par la suite adopté par l'Organe directeur de l'EMEP.

23. À sa vingt-quatrième session, l'Organe exécutif a prié le secrétariat d'établir une révision de la décision 2002/1 afin de tenir compte en particulier de l'adhésion du Monténégro, en appliquant le barème des quotes-parts de l'ONU pour 2007. Les contributions attendues des Parties pour constituer le budget de 2008, calculées d'après le barème des contributions qui a été adopté au titre de la décision 2002/1, sont indiquées au tableau 10. Le Groupe de travail des effets a adopté la proposition, qui figure également dans le document ECE/EB.AIR/WG.1/2007/5.

24. À sa vingt-quatrième session, l'Organe exécutif est convenu de constituer un groupe spécial restreint chargé d'élaborer un document à examiner à sa vingt-cinquième session, présentant des solutions de remplacement pour répartir les fonds non réservés entre les huit centres financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités de base non visées par le Protocole EMEP; le groupe serait composé d'experts de l'Allemagne, de la Finlande, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, ainsi que du Président du Groupe de travail des effets et du secrétariat, tout en restant ouvert aux autres Parties intéressées.

### **C. Décisions proposées**

25. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment:

a) Prendre note des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour 2007 et se féliciter des paiements effectués, tout en déplorant l'absence de réaction de nombreuses Parties;

b) Décider que les principales dépenses de coordination au titre du financement des activités de base liées à l'application de la Convention et de ses protocoles, autres que celles qui sont financées par le Protocole EMEP, s'élèveront à 2 152 700 dollars en 2008 et, provisoirement, à 2 152 700 dollars en 2009, et 2 152 700 dollars en 2010;

c) Réviser la décision 2002/1 en ajoutant les nouvelles Parties à la Convention et en adoptant le barème des quotes-parts de l'ONU pour 2007 aux fins du calcul des contributions recommandées;

d) Demander au secrétariat d'informer les Parties des contributions qui ont été approuvées pour constituer le budget de 2008, en les invitant à procéder comme convenu dans la décision 2002/1;

e) Prier instamment toutes les Parties qui ne l'ont pas encore fait d'envisager de verser les contributions approuvées au Fonds d'affectation spéciale afin de financer les activités de base sans retard excessif;

f) Noter, en s'en félicitant, l'appui essentiel qui est fourni à la Convention et à ses organes par les pays chefs de file, les pays qui hébergent des centres de coordination et ceux qui organisent des réunions, ainsi que les pays qui financent les activités de leurs centres de liaison ou points de contact nationaux et la participation active d'experts nationaux.

### **III. FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE DESTINÉ À APPUYER LES PAYS EN TRANSITION**

26. À sa vingt-deuxième session, l'Organe exécutif a débattu de l'avenir de la Convention, a pris note de l'importance des travaux relevant de la Convention dans les pays de l'EOCAC et s'est félicité du démarrage du projet CAPACT de la CEE relatif à la qualité de l'air et à l'application de technologies propres de combustion du charbon en Asie centrale, qui est financé par le Compte pour le développement de l'ONU (ECE/EB.AIR/83, par. 56, al. f). Il a également noté la nécessité d'organiser des ateliers et d'élaborer des manuels et des guides pratiques pour encourager l'application de la Convention dans les pays de l'EOCAC, tout en reconnaissant combien il importait de disposer de ressources suffisantes pour ce travail (ECE/EB.AIR/83, par. 56, al. g).

27. À la vingt-troisième session de l'Organe exécutif, le secrétariat, ayant pris note de la nécessité de renforcer les capacités pour soutenir la mise en œuvre de la Convention dans tous les pays en transition, a prévu de faire fond sur les travaux entrepris en Asie centrale dans le contexte du projet CAPACT en élargissant ce dernier aux Parties de la région de l'EOCAC et en recourant à cette fin à un Fonds d'affectation spéciale («projet E112»).

28. Certaines Parties, conscientes de la nécessité de renforcer les capacités dans les pays en transition dont ont fait état les résultats de l'«Atelier Saltsjöbaden III», qui a eu lieu à Göteborg en mars 2007, ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale.

29. En 2006, le Canada, la Finlande, la Norvège, les Pays-Bas, la République tchèque, la Suède et la Suisse ont répondu à l'appel de l'Organe exécutif les invitant à contribuer au Fonds d'affectation spéciale (tableau 11). Le montant total des contributions reçues pour l'année s'élevait à 244 219,69 dollars. Ces contributions étaient en grande partie réservées à des applications particulières.

30. Les dépenses ont atteint 88 365 dollars en 2006 (tableau 12), ce qui signifie que les fonds disponibles n'ont pas tous été utilisés, principalement en raison du fait que les contributions du Canada et de la République tchèque réservées à la traduction et au projet pour Moldova respectivement n'avaient pas été utilisées cette année-là.

31. Pour 2007, aucune contribution n'avait encore été reçue au 31 août mais comme la Norvège avait adressé une notification officielle faisant état de ses intentions à cet égard, son nom figure tout de même dans le tableau 13. D'autres délégations ont indiqué qu'elles verseraient peut-être une contribution vers la fin de l'année. Un montant de 915 300 dollars des Pays-Bas n'a pas encore été inclus dans le tableau 13 parce qu'il fait actuellement l'objet de

négociations contractuelles entre ce pays et le secrétariat de la CEE. Cette somme est destinée à un projet sur la ratification des trois derniers protocoles conclus par cinq pays d'Europe du Sud-Est. Il est à espérer que ces négociations aboutiront bientôt afin que le projet puisse démarrer.

32. Les dépenses effectuées ou prévues en 2007 (tableau 14) s'élèvent à environ 170 000 dollars, incluant une somme de 66 120 dollars, destinée au projet pour Moldova financé par la République tchèque et devant être approuvé dans le cadre d'un mécanisme de dons de l'ONU, et un montant estimatif pour la participation d'experts à la session de décembre de l'Organe exécutif.

33. Un projet de budget pour 2008 (tableau 15), d'un montant de 259 900 dollars (englobant les 13 % de dépenses d'appui connexes), comprend plusieurs rubriques reportées de 2006. Il n'inclut toutefois pas les projets proposés par la République tchèque et les Pays-Bas, le premier relevant du budget pour 2006 et l'accord avec les Pays-Bas n'ayant pas encore été finalisé.

34. Il convient aussi de signaler la nécessité de déterminer la meilleure façon d'organiser et de mettre en œuvre des projets dans les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est. Bien que le secrétariat puisse gérer les petits projets, il lui est difficile de prendre en charge les projets qui prennent de l'ampleur ou deviennent plus ambitieux compte tenu des ressources dont il dispose actuellement. En outre, la distance qui le sépare du lieu où se déroule le projet peut susciter certains problèmes. L'Organe exécutif souhaitera peut-être rechercher le moyen de mieux gérer les projets en tenant par exemple compte des suggestions formulées lors de l'«Atelier Saltsjöbaden III».

35. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment:

a) Se féliciter de l'augmentation des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale et remercier les pays qui les ont versées;

b) Approuver la liste des activités et le budget proposé pour le projet E112, de 259 900 dollars pour 2008, et les budgets provisoires d'un montant de 250 000 dollars pour 2009 et 2010;

c) Prier instamment toutes les Parties de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale, dès que possible en 2008, afin que le secrétariat puisse mettre ses plans à exécution; et, prenant note de ce qu'un grand nombre de Parties n'ont pas encore versé de contributions, exhorter tout spécialement celles-ci à rechercher le moyen de combler le déficit dans le financement et les activités prévues pour 2008;

d) Inviter les Parties, notamment celles qui dirigent les travaux d'équipes spéciales ou de groupes d'experts, à promouvoir des activités, telles que l'organisation d'ateliers spéciaux, dans les pays de l'EOCAC, et à collaborer avec le secrétariat aux fins de la mise au point de projets allant dans ce sens.



#### **IV. FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE DESTINÉ À FINANCER LES DÉPLACEMENTS DU SECRÉTARIAT**

36. À sa vingt-quatrième session, l'Organe exécutif a examiné les problèmes liés aux procédures de financement des déplacements du secrétariat de la CEE pour les réunions tenues dans le cadre de la Convention et celles où le secrétariat représente la Convention.
37. Pour améliorer les procédures et éviter aux membres du secrétariat des situations particulièrement difficiles, l'Organe exécutif a approuvé la décision 2006/12, selon laquelle il:
- a) A décidé que les frais de voyage des membres du secrétariat qui se rendent à des réunions de la Convention, ou à des réunions où ils représentent la Convention, devraient être, chaque fois que possible, financés par un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies;
  - b) A demandé au secrétariat d'inviter les Parties à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale, en rappelant aux Parties chefs de file et aux Parties hôtes qu'il est nécessaire de financer l'appui apporté par le secrétariat aux réunions qu'elles accueillent;
  - c) A instamment prié les Parties de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour que le secrétariat puisse apporter un appui efficace au cours des réunions; et
  - d) A demandé au secrétariat de lui présenter un rapport annuel sur le Fonds d'affectation spéciale et sur les dépenses de voyage du secrétariat.
38. Début 2007, le secrétariat a invité les Parties à verser des contributions volontaires comme prévu dans la décision 2006/12.
39. Bien que la plupart des Parties n'aient pas donné suite à cette demande, plusieurs ont indiqué qu'elles espéraient être en mesure de verser ultérieurement une contribution au fonds d'affectation spéciale.
40. L'une des Parties, les Pays-Bas, a versé au Fonds d'affectation spéciale une contribution de 41 040 dollars (30 000 euros) réservée aux réunions tenues en collaboration avec les organes qu'elle dirige. À la date du présent document, le secrétariat n'avait pas utilisé la somme que les Pays-Bas avaient versée au Fonds.
41. Quelques Parties ont indiqué avoir eu de la difficulté à contribuer au Fonds d'affectation spéciale et ont suggéré la mise en place d'un système de réservations et de versements anticipés pour ne pas obliger les membres du secrétariat à effectuer des dépenses puis à en réclamer le remboursement.
42. Les membres du secrétariat ont continué à assister aux réunions qui ont eu lieu jusqu'à maintenant en 2007, parfois en bénéficiant d'une aide anticipée, parfois en se faisant rembourser après un déplacement. Le secrétariat reconnaît que 2007 était une année de transition vers un meilleur système de financement et qu'il faudra examiner les progrès qui seront enregistrés au cours des prochaines années.
43. L'Organe exécutif est invité à:

- a) Accueillir avec satisfaction les efforts accomplis par certaines Parties afin de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour les déplacements du secrétariat;
- b) Prendre note que certaines Parties chefs de file et Parties hôtes éprouvent de la difficulté à verser une contribution au fonds d'affectation spéciale mais à saluer les efforts accomplis à cet égard en concevant un système de versements anticipés des frais de voyage et indemnités de subsistance;
- c) Prier instamment les Parties qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour que le secrétariat puisse apporter un appui efficace au cours des réunions; et
- d) Demander au secrétariat d'inviter les Parties à contribuer au Fonds d'affectation spéciale et de lui présenter un rapport annuel sur le fonds et sur les dépenses de voyage du secrétariat.

**Tableau 1**  
Contributions au financement de l'EMEP (en dollars É.-U. au 24 septembre 2007)

Parties	Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP	Contributions reçues			Arriérés jusqu'en 2006	Contributions 2007	
		1981–1987	1988–2006			Attendues	Versées
			En nature	En espèces			
Allemagne	28/01/1988	416 826		6 893 310		447 860	447 860
Autriche	28/01/1988	46 408		662 856		44 410	44 410
Bélarus	28/01/1988		118 605	930		930	930
Belgique	28/01/1988	64 761		851 107		55 270	
Bosnie-Herzégovine	06/03/1992			3 925		160	160
Bulgarie	28/01/1988	3 400 <sup>a</sup>	56 769	5 210		880	880
Canada	28/01/1988	37 798		48 816		volontaire	
Chypre	18/02/1992			19 368		2 020	2 020
Croatie	08/10/1992			28 891		1 910	1 910
Danemark	28/01/1988	52 500		532 520		37 120	37 120
Espagne	28/01/1988	61 303		1 696 968		130 290	130 290
Estonie	07/03/2002			2 776		620	620
États-Unis	28/01/1988	40 000		119 850		volontaire	5 000
Fédération de Russie	28/01/1988		2 434 909	627 929		56 870	56 866
Finlande	28/01/1988	140 333		412 131		27 560	27 560
France	28/01/1988	30 000		4 745 349		311 770	311 770
Grèce	22/09/1988			317 110	1 751	27 400	29 151
Hongrie	28/01/1988	2 250 <sup>a</sup>	22 695	100 035		6 520	6 544
Irlande	28/01/1988	9 754		189 444		18 100	18 100
Italie	12/04/1989			3 212 840	22 382	252 570	254 941
Lettonie	19/05/1997			9 529		780	780
Liechtenstein	28/01/1988	160		5 929		260	260
Lituanie				2 069		1 240	1 240
Luxembourg	28/01/1988	671		48 137		3 980	3 980
Malte	12/06/1997			5 310		720	
Monaco	25/11/1999			1 332		160	160
Norvège	28/01/1988	151 099		537 385		35 110	35 110
Pays-Bas	28/01/1988	159 816		1 269 286		87 380	87 380
Pologne	13/12/1988	9 000 <sup>a</sup>	122 337	216 613		23 840	23 820
Portugal	10/04/1989	7 050		232 811	230	24 300	
République tchèque	01/01/1993			154 702		9 460	9 460
Roumanie	27/07/2003			5 780	3 100	3 100	
Royaume-Uni	28/01/1988	227 495		3 745 033		316 790	316 790

Parties	Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP	Contributions reçues			Arriérés jusqu'en 2006	Contributions 2007	
		1981–1987	1988–2006			Attendues	Versées
			En nature	En espèces			
Serbie-et-Monténégro	27/04/1992			34 715		980	
Slovaquie	28/05/1993			51 200		2 640	2 640
Slovénie	06/07/1992			41 826		4 240	4 240
Suède	28/01/1988	163 034		891 455		51 600	51 600
Suisse	28/01/1988	57 922		942 008		61 890	61 890
Turquie	28/01/1988	16 336		284 323		19 230	19 230
Ukraine	28/01/1988		180 164	25 647	316 194 <sup>b</sup>	2 020	
Communauté européenne	28/01/1988	74 559		1 151 989		71 370	71 329
Ex-RDA		16 000 <sup>a</sup>	155 052				
Ex-Tchécoslovaquie		9 000 <sup>a</sup>	104 405				
Ex-URSS		1 593 000 <sup>a</sup>	1 076 522				
Ex-Yougoslavie		4 056		21 643			
Total (en espèces)		2 174 651		30 150 087	27 463	2 142 420	2 066 053
Total (en nature)		1 632 650	4 271 458		316 194	930	0
Total général	41 Parties	3 394 531	34 421 545		343 657	2 143 350	2 066 053

<sup>a</sup> Contributions en nature. Toutefois, il est prévu que le Bélarus verse sa contribution en espèces et une contribution volontaire équivalente en nature.

<sup>b</sup> Les arriérés de l'Ukraine comprennent des contributions en nature représentant en valeur 316 194 dollars. L'Organe directeur de l'EMEP a approuvé deux projets équivalant respectivement à 140 989 et 175 205 dollars afin de couvrir les arriérés de l'Ukraine pour 1992 à 1994 et 1996 à 2001.

**Tableau 2**  
Projet de budget de l'EMEP pour 2008 financé par des contributions obligatoires (en dollars É.-U.)

		TOTAL	CCQC	CSM-E	CSM-O
<b>I.</b>	<b>Financé au moyen du Fonds d'affectation spéciale de l'EMEP</b>				
<b>A.</b>	<b>Dépôts acides et eutrophisation</b>				
	Modélisation (modèle eulérien unifié) <sup>a</sup>	100 000			100 000
	Mesures <sup>b</sup>	120 000	120 000		
<b>B.</b>	<b>Photo-oxydants</b>				
	Modélisation (modèle eulérien unifié) <sup>a</sup>	100 000			100 000
	Mesures <sup>b</sup>	130 000	130 000		
<b>C.</b>	<b>Métaux lourds</b>				
	Modélisation <sup>a</sup>	100 000		100 000	
	Mesures <sup>b</sup>	105 000	105 000		
<b>D.</b>	<b>Polluants organiques persistants</b>				
	Modélisation <sup>a</sup>	170 000		170 000	
	Mesures <sup>b</sup>	140 000	140 000		
<b>E.</b>	<b>Modèles d'évaluation intégrée</b>	105 000			105 000 <sup>c</sup>
<b>F.</b>	<b>Particules fines<sup>d</sup></b>				
	Modélisation (modèle eulérien unifié) <sup>a</sup>	250 000			250 000
	Mesures <sup>b</sup>	215 000	215 000		
<b>G.</b>	<b>Validation des données sur les émissions aux fins de la modélisation</b>	20 000		10 000	10 000
<b>H.</b>	<b>Base de données sur les émissions et vérification des données</b>				
	Base de données	130 000			130 000*
	Vérification et examens	70 000			70 000*
	Estimations des experts	20 000	20 000*		
<b>I.</b>	<b>Coopération avec les programmes nationaux</b>	235 000	100 000 <sup>e</sup>	55 000	30 000 50 000 <sup>c</sup>
<b>J.</b>	<b>Plus petite échelle</b>				**
<b>K.</b>	<b>Liens avec l'échelle mondiale</b>	280 000	60 000	130 000	90 000
	<b>Total partiel (A à K)</b>	2 290 000	890 000	465 000	935 000
<b>L.</b>	<b>Dépenses d'appui au programme (3 % de A à K)</b>	68 700			
<b>Total (A-L)</b>		<b>2 358 700</b>			

<sup>a</sup> La «modélisation» englobe la préparation des données à utiliser pour l'exploitation des modèles (données d'émission, données météorologiques, etc.), la construction et la vérification des modèles et les calculs correspondants.

<sup>b</sup> Les «mesures» englobent les opérations de vérification et de stockage des données ainsi que de contrôle et d'assurance de la qualité.

<sup>c</sup> Montant destiné à permettre au CMEI de financer les services de consultants extérieurs.

<sup>d</sup> Les travaux menés au CSM-E sur les particules relèvent de la ligne budgétaire consacrée aux métaux lourds et aux POP (C et D).

<sup>e</sup> Mise en œuvre de la stratégie de surveillance.

\* Activités devant être mises en œuvre avec le nouveau centre sur les émissions, sous réserve de l'approbation de l'Organe directeur et de l'Organe exécutif de l'EMEP.

\*\* Contribution en nature du Royaume-Uni.

**Tableau 3**

Barème des contributions au budget de l'EMEP calculées sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2007 et montants des contributions pour 2008

Parties	Quote-part au budget ONU 2007 (%)	Part du budget EMEP (%)	Barème des contributions à l'EMEP (%)	Contribution 2008 (dollars É.- U.)
Bélarus	0,020	0,0453	0,0454	1 070
Bosnie-Herzégovine	0,006	0,0132	0,0136	320
Canada	2,977	volontaire	volontaire	volontaire
Croatie	0,050	0,1132	0,1135	2 680
États-Unis	22,000	volontaire	volontaire	volontaire
Fédération de Russie	1,200	2,7179	2,7236	64 240
Liechtenstein	0,010	0,0226	0,0227	540
Monaco	0,003	0,0068	0,0068	160
Monténégro	0,001	0,0023	0,0023	50
Norvège	0,782	1,7712	1,7749	41 860
Serbie	0,021	0,0476	0,0477	1,120
Suisse	1,216	2,7542	2,7599	65 100
Turquie	0,381	0,8629	0,8647	20 400
Ukraine	0,045	0,1019	0,1021	2 410
Allemagne	8,577	19,4264	19,4670	459 170
Autriche	0,887	2,0090	2,0132	47 490
Belgique	1,102	2,4960	2,5012	59 000
Bulgarie	0,020	0,0453	0,0454	1 070
Chypre	0,044	0,0997	0,0999	2 360
Danemark	0,739	1,6738	1,6773	39 560
Espagne	2,968	6,7223	6,7364	158 890
Estonie	0,016	0,0362	0,0363	860
Finlande	0,564	1,2774	1,2801	30 190
France	6,301	14,2714	14,3012	337 320
Grèce	0,596	1,3499	1,3527	31 910
Hongrie	0,244	0,5526	0,5538	13 060
Irlande	0,445	1,0079	1,0100	23 820
Italie	5,079	11,5036	11,5277	271 900
Lettonie	0,018	0,0408	0,0409	960
Lituanie	0,031	0,0702	0,0704	1 660
Luxembourg	0,085	0,1925	0,1929	4 550
Malte	0,017	0,0385	0,0386	910
Pays-Bas	1,873	4,2422	4,2511	100 270
Pologne	0,501	1,1347	1,1371	26 820

Parties	Quote-part au budget ONU 2007 (%)	Part du budget EMEP (%)	Barème des contributions à l'EMEP (%)	Contribution 2008 (dollars É.- U.)
Portugal	0,527	1,1936	1,1961	28 210
République tchèque	0,281	0,6364	0,6378	15 040
Roumanie	0,070	0,1585	0,1589	3 750
Royaume-Uni	6,642	15,0437	15,0752	355 580
Slovaquie	0,063	0,1427	0,1430	3 370
Slovénie	0,096	0,2174	0,2179	5 140
Suède	1,071	2,4258	2,4308	57 340
Communauté européenne		3,3300	3,3300	78 550
Total		99,7984	100,000	2 358 700
Parties à la Convention, mais non au Protocole EMEP:				
Albanie	0,006	0,0136		
Arménie	0,002	0,0045	n.d.	n.d.
Azerbaïdjan	0,005	0,0113	n.d.	n.d.
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,005	0,0113	n.d.	n.d.
Géorgie	0,003	0,0068	n.d.	n.d.
Islande	0,037	0,0838	n.d.	n.d.
Kazakhstan	0,029	0,0657	n.d.	n.d.
Kirghizistan	0,001	0,0023	n.d.	n.d.
Moldova	0,001	0,0023	n.d.	n.d.
Total (à l'exclusion du Canada et des États-Unis)	42,681	100,000		

**Tableau 4**

Contributions en espèces et en nature réservées ou non réservées pour 2005, aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention (en dollars É.-U.)

(Pour plus de précisions au sujet de l'intitulé des colonnes et de la situation de certaines Parties, se reporter aussi aux notes figurant séparément)

	PIC-Forêts	PIC-Eaux	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-SI	PIC-Cartographie	Santé	CMEI	Non réservées	Contrib. approuvée	Total reçu	Arriérés
Albanie												
Allemagne	27 705					12 796 <sup>□</sup>				488 533	40 501	
Arménie									100	100	100	
Autriche	2 360							47 358		47 358	49 718	
Azerbaïdjan										200		
Bélarus										950		
Belgique									59 957	56 460	59 957	
Bosnie-Herzégovine									200	200	200	
Bulgarie	525								607	650	1 132	
Canada									16 571	volontaire	16 571	
Chypre									1 900	1 900	1 900	
Croatie									1 950	1 950	1 950	
Danemark									37 456	37 456	37 456	
Espagne	26 550**			5 504 <sup>§</sup>						125 959	32 054	
Estonie	262								500	500	762	
États-Unis									10 000	volontaire	10 000	
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine										300		
Fédération de Russie										60 010		
Finlande					26 104 <sup>&amp;</sup>				26 104	26 104	52 208	
France	34 906*									323 355	34 906	
Géorgie										250		
Grèce										26 955		
Hongrie	655								5 977	6 001	6 632	
Irlande									14 702	14 702	14 702	
Islande									1 650	1 650	1 650	
Italie										253 280		
Kazakhstan										1 400		
Kirghizistan										50		
Lettonie										500		
Liechtenstein									300	300	300	
Lituanie									829	850	829	
Luxembourg	129								4 001	4 001	4 130	
Malte										750		
Moldova										100		
Monaco									200	200	200	
Monténégro												
Norvège	1 695	32 280								32 305	33 975	



	PIC-Forêts	PIC-Eaux	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-SI	PIC-Cartographie	Santé	CMEI	Non réservées	Contrib. approuvée	Total reçu	Arriérés
Pays-Bas						86 915*				86 915	86 915	
Pologne	2 114								18 903	18 903	21 017	
Portugal										23 104		
République tchèque									10 152	10 152	10 152	
Roumanie										2 900		
Royaume-Uni				243 664†	6 850†			32 974‡		276 847	283 488	
Serbie										1 000		
Slovaquie	795								2 150	2 150	2 945	
Slovénie									4 051	4 051	4 051	
Suède	3 970		78 300‡		28 289‡					51 346	110 559	
Suisse	3 365						20 833#	29 167#	39 370	63 711	92 735	
Turquie										22 004		
Ukraine										2 650		
Communauté européenne									66 963	71 685	66 963	
Total, Contributions 2005	105 031	32 280	78 300	249 168	61 242	99 711	20 833	109 499	324 593	2 152 700	1 080 658	

\* Contribution réservée pour les années 2004 et 2005.

\*\* Contribution réservée pour les années 1999, 2000, 2002, 2003 et 2005.

& Contribution en nature.

□ Contribution en nature d'une valeur de 10 600 euros.

§ Contribution en nature d'une valeur de 4 370 euros.

‡ Contribution en nature d'une valeur de 580 000 et 200 000 couronnes suédoises, respectivement.

# Contribution en nature d'une valeur de 25 000 et 35 000 francs suisses, respectivement.

† Contribution en nature d'une valeur de 132 797, 3 733 et 17 971 livres sterling, respectivement.

Note: Voir aussi les notes figurant séparément concernant les tableaux 4, 5 et 6.

Tableau 5

Contributions en espèces et en nature, réservées ou non réservées, pour 2006 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention

(En dollars É.-U.)

(Pour plus de précisions au sujet de l'intitulé des colonnes et de la situation de certaines Parties, se reporter aussi aux notes figurant séparément)

	PIC-Forêts	PIC-Eaux	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-SI	PIC-Cartographie	Santé	CMEI	Non réservées	Contribution approuvée	Total reçu	Arriérés
Albanie												
Allemagne	27 705									488 533	27 705	
Arménie									100	100	100	
Autriche	2 360								44 998	47 358	47 358	
Azerbaïdjan										200		
Bélarus									950	950	950	
Belgique									65 915	56 460	65 915	29 519
Bosnie-Herzégovine										200		
Bulgarie	525								650	650	1 175	
Canada										Volontaire		
Chypre									1 900	1 900	1 900	
Croatie	225								1 950	1 950	2 175	
Danemark									37 456	37 456	37 456	
Espagne	5 310								125 959	125 959	131 269	
Estonie	262								1 000	500	1 262	
États-Unis									10 000	Volontaire	10 000	
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine										300		
Fédération de Russie										60 010		
Finlande	1 585									26 104	1 585	
France	17 986								34 906	323 355	52 892	
Géorgie									250	250	250	264
Grèce										26 955		
Hongrie	675								6 001	6 001	6 676	
Irlande									14 702	14 702	14 702	
Islande									1 650	1 650	1 650	
Italie										253 280		
Kazakhstan										1 400		
Kirghizistan										50		
Lettonie									500	500	500	
Liechtenstein	30								300	300	330	
Lituanie									829	850	829	
Luxembourg	129								4 001	4 001	4 130	
Malte										750		
Moldova									100	100	100	
Monaco									200	200	200	
Monténégro												
Norvège	1 695	32 280								32 305	33 975	
Pays-Bas						86 915 <sup>†</sup>				86 915	86 915	
Pologne	2 130								18 903	18 903	21 033	
Portugal										23 104		
République tchèque	1 500								10 152	10 152	11 652	
Roumanie									2 900	2 900	2 900	
Royaume-Uni				184 468 <sup>#</sup>	6 180 <sup>#</sup>			31 352 <sup>#</sup>		276 847	222 000	
Serbie										1 000		
Slovaquie	810								2 960	2 150	3 770	
Slovénie									4 051	4 051	4 051	
Suède			54 200 <sup>‡</sup>		22 238 <sup>‡</sup>					51 346	76 438	
Suisse	3 365						20 000 <sup>§</sup>		63 292	63 711	86 657	
Turquie										22 004		
Ukraine										2 650		
Communauté européenne									71 665	71 685	71 665	
Total, contributions 2006	66 292	32 280	54 200	184 468	28 418	86 915	20 000	31 352	493 335	2 152 700	1 032 166	29 783

‡ Contribution en nature d'une valeur de 390 000 et 160 000 couronnes suédoises, respectivement.

§ Contribution en nature d'une valeur de 25 000 francs suisses.

# Contribution en nature d'une valeur de 100 000, 3 350 et 16 996 livres sterling, respectivement.

Note: Voir aussi les notes figurant séparément concernant les tableaux 4, 5 et 6.

**Tableau 6**

Contributions en espèces et en nature, réservées ou non réservées, pour 2007 aux fins du financement  
des activités de base relevant de la Convention  
(En dollars É.-U., au 20 septembre 2007)

(Pour plus de précisions au sujet de l'intitulé des colonnes et de la situation de certaines Parties,  
se reporter aussi aux notes figurant séparément)

	PIC- Forêts	PIC- Eaux	PIC- Matériaux	PIC- Végétation	PIC-SI	PIC- Cartographie	Santé	CMEI	Non réservées	Contribution approuvée	Total reçu	Arriérés
Albanie												
Allemagne	27 705									488 533	27 705	
Arménie									100	100	100	
Autriche										47 358		
Azerbaïdjan									200	200	200	
Bélarus									950	950	950	
Belgique									52 963	56 460	52 963	
Bosnie-Herzégovine									200	200	200	
Bulgarie									880	650	880	
Canada										Volontaire		
Chypre									1 900	1 900	1 900	
Croatie									1 950	1 950	1 950	
Danemark									18 250	37 456	18 250	
Espagne										125 959		
Estonie										500		
États-Unis									10 000	Volontaire	10 000	
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine										300		
Fédération de Russie										60 010		
Finlande										26 104		
France										323 355		
Géorgie									781	250	781	
Grèce										26 955		
Hongrie										6 001		
Irlande									14 702	14 702	14 702	
Islande										1 650		
Italie										253 280		
Kazakhstan										1 400		
Kirghizistan										50		
Lettonie									500	500	500	
Liechtenstein									300	300	300	
Lituanie									500	850	500	
Luxembourg									4 001	4 001	4 001	
Malte										750		
Moldova										100		
Monaco									200	200	200	
Monténégro												
Norvège	1 695	32 280								32 305	33 975	
Pays-Bas										86 915		
Pologne									18 883	18 903	18 883	
Portugal										23 104		
République tchèque									10 152	10 152	10 152	
Roumanie										2 900		
Royaume-Uni										276 847		
Serbie										1 000		
Slovaquie										2 150		
Slovénie									4 051	4 051	4 051	
Suède			59 379‡		24 966‡					51 346	84 345	
Suisse									63 686	63 711	63 686	
Turquie										22 004		
Ukraine										2 650		
Communauté européenne									71 645	71 685	71 645	
Total, contributions 2007	29 400	32 280	59 379		24 966				276 794	2 152 700	422 819	

‡ Contribution en nature d'une valeur de 390 000 et 160 000 couronnes suédoises, respectivement.

Note: Voir aussi les notes figurant séparément concernant les tableaux 4, 5 et 6.

Notes concernant les tableaux 4, 5 et 6:

PIC-Forêts:	Contributions réservées au Centre du programme du PIC-Forêts.
PIC-Eaux:	Contributions réservées au Centre du programme du PIC-Eaux.
PIC-Matériaux:	Contributions réservées au Centre du programme du PIC-Matériaux.
PIC-Végétation:	Contributions réservées au Centre du programme du PIC-Végétation.
PIC-SI:	Contributions réservées au Centre du programme du PIC-Surveillance intégrée.
PIC-Cartographie:	Contributions réservées au Centre de coordination pour les effets et à ses travaux pour le PIC-Modélisation et Cartographie.
Santé:	Contributions réservées à l'Équipe spéciale des aspects sanitaires.
CMEI:	Contributions réservées au Centre pour les modèles d'évaluation intégrée.
Non réservées:	Contributions reçues pour le Fonds d'affectation spéciale qui n'ont été réservées à aucun centre.
Contribution approuvée:	Contribution décidée par l'Organe exécutif et demandée par le Secrétaire exécutif.
Total reçu:	Montant total des contributions, réservées et non réservées.
Arriérés:	Sommes reçues au titre de contributions d'années antérieures.

Aucune contribution n'a été recommandée dans la décision 2002/1 pour l'Albanie, qui est devenue Partie à la Convention en 2005.

À des fins d'uniformisation des différents tableaux annuels, la «République de Moldova» est maintenant indiquée sous la rubrique «Moldova».

La contribution recommandée pour la Serbie-et-Monténégro est indiquée sous la rubrique de la Serbie. Aucune contribution n'a été recommandée dans la décision 2002/1 pour le Monténégro.

**Tableau 7**

Contributions enregistrées pour financer en partie les activités relatives aux effets en 2007  
(En dollars É.-U., au 20 septembre 2007)

	Contributions en espèces payées par le Fonds d'affectation spéciale		Contributions en nature	Total des contributions enregistrées	Budget 2007	Déficit budgétaire en %
	Réservées	Non réservées*				
PIC-Forêts	104 000	69 000		173 000	305 000	43
PIC-Eaux	30 000	69 000		99 000	260 000	62
PIC-Matériaux		69 000	59 379	128 379	310 000	59
PIC-Végétation		69 000		69 000	250 000	72
PIC-Surveillance intégrée		69 000	24 966	93 966	300 000	69
PIC-Cartographie		69 000		69 000	310 000	78
Équipe spéciale des aspects sanitaires		69 000		69 000	115 000	40
Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI)		93 000		93 000	240 000	61
<b>Total</b>	<b>134 000</b>	<b>576 000</b>	<b>84 345</b>	<b>794 345</b>	<b>2 090 000</b>	

\* Les contributions non réservées ont été réparties à égalité entre les PIC et l'Équipe spéciale des aspects sanitaires et le CMEI (y compris un montant supplémentaire provenant de l'accumulation des sommes allouées et des contributions réservées au cours des années antérieures).

*Note:* Viennent s'ajouter au budget total les dépenses d'appui au programme qui représentent 3 % de ce budget, soit 62 700 dollars.

Tableau 8

Utilisation des contributions en espèces pour financer en partie les activités relatives  
aux effets et des contributions en nature enregistrées en 2000-2007  
(En dollars É.-U., au 20 septembre 2007)

<b>Contributions réservées</b>								
Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 <sup>1</sup>
PIC-Forêts	84 000	66 000	75 700	76 200	52 000	59 000	50 000	104 000
PIC-Eaux	16 000	17 000	1 200	33 300	34 000	38 000	30 000	30 000
PIC-Matériaux		70 000	6 700					
PIC-Végétation	34 500							
PIC-Surveillance intégrée		13 000	700					
PIC-Cartographie	114 700	45 000	4 700	37 600				
Équipe spéciale des aspects sanitaires								
Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI)				60 000	60 705	47 358		
Rapports de fond								
<b>Total partiel</b>	<b>249 200</b>	<b>211 000</b>	<b>89 000</b>	<b>207 100</b>	<b>146 705</b>	<b>144 358</b>	<b>80 000</b>	<b>134 000</b>
<b>Contributions non réservées</b>								
Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 <sup>1</sup>
PIC-Forêts			20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000
PIC-Eaux			20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000
PIC-Matériaux			20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000
PIC-Végétation			20 500	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000
PIC-Surveillance intégrée			20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000
PIC-Cartographie			20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000
Équipe spéciale des aspects sanitaires			20 000	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000
Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI)					4 295	44 642	83 000	93 000
Rapports de fond		93 500	4 545	17 164	11 902			
<b>Total partiel</b>		<b>93 500</b>	<b>146 545</b>	<b>122 164</b>	<b>331 197</b>	<b>366 642</b>	<b>363 000</b>	<b>576 000</b>
<b>Contributions en nature</b>								
Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
PIC-Forêts				193 200				
PIC-Eaux								
PIC-Matériaux				105 402	102 564	78 300	54 200	59 379
PIC-Végétation				209 677	227 148	249 168	184 468	
PIC-Surveillance intégrée				152 017	43 580	61 242	28 418	24 966
PIC-Cartographie				94 293	84 212	99 711	86 915	
Équipe spéciale des aspects sanitaires				66 096	19 193	20 833	20 000	
Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI)					27 344	62 141	31 352	
Rapports de fond					12 723			
<b>Total partiel</b>				<b>820 685</b>	<b>516 764</b>	<b>571 395</b>	<b>405 353</b>	<b>84 345</b>
<b>Utilisation totale des contributions en espèces et en nature</b>								
Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
PIC-Forêts	84 000	66 000	96 000	284 400	97 000	105 000	90 000	173 000
PIC-Eaux	16 000	17 000	21 500	48 300	79 000	84 000	70 000	99 000
PIC-Matériaux		70 000	27 000	120 402	147 564	124 300	94 200	128 379
PIC-Végétation	34 500		20 500	224 677	272 148	295 168	224 468	69 000
PIC-Surveillance intégrée		13 000	21 000	167 017	88 580	107 242	68 418	93 966
PIC-Cartographie	114 700	45 000	25 000	146 893	129 212	145 711	126 915	69 000
Équipe spéciale des aspects sanitaires			20 000	81 096	64 193	66 833	60 000	69 000
Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI)				60 000	92 344	154 141	114 352	93 000
Rapports de fond		93 500	4 545	17 164	24 625			
<b>Total</b>	<b>249 200</b>	<b>304 500</b>	<b>235 545</b>	<b>1 149 949</b>	<b>994 666</b>	<b>1 082 395</b>	<b>848 353</b>	<b>794 345</b>

<sup>1</sup> Montants engagés mais pas encore débités du Fonds d'affectation spéciale.

**Tableau 9**

Dépenses de coordination internationale en 2008 pour les activités de base  
qui ne sont pas financées au titre du Protocole EMEP  
(En milliers de dollars É.-U.)

Activités	PIC-Forêts; CCP <sup>1</sup>	PIC-Eaux; CP <sup>2</sup>	PIC-Matériaux; CRPP <sup>3</sup>	PIC-Végétation; CCP <sup>4</sup>	PIC-SI; CP <sup>5</sup>	PIC-Cartographie; CCE <sup>6</sup>	Équipe spéciale des effets sanitaires <sup>7</sup>	CMEI <sup>8</sup>	Total partiel par activité
Surveillance et évaluation	100	60	70	30	75				375
Dose réponse	40	60	75	75	40				290
Charges et niveaux critiques	45	35	70	55	30	135			370
Modélisation dynamique	35	40	35	20	80	140			350
Gestion de la base de données	85	65	60	70	75	35			390
Total tous PIC, Équipe spéciale et CMEI	305	260	310	250	300	310	115	240	2 090 <sup>9</sup>

<sup>1</sup> Programme international concerté (PIC) d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts; pays chef de file: Allemagne; Centre de coordination du Programme: Centre fédéral de recherche sur la foresterie et les produits forestiers, Hambourg (Allemagne).

<sup>2</sup> PIC d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs; pays chef de file: Norvège; Centre du Programme: Institut norvégien de recherche sur l'eau, Oslo (Norvège).

<sup>3</sup> PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels; pays chefs de file: Italie et Suède; Centre de recherche principal du Programme: Institut de recherche sur la corrosion et les matériaux (anciennement Institut suédois de la corrosion), Stockholm (Suède).

<sup>4</sup> PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures; pays chef de file: Royaume-Uni; Centre de coordination du Programme: Centre for Ecology and Hydrology, Bangor (Royaume-Uni).

<sup>5</sup> PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes; pays chef de file: Suède; Centre du Programme: Institut finlandais de l'environnement, Helsinki (Finlande).

<sup>6</sup> PIC de cartographie des niveaux et des charges critiques; pays chef de file: Allemagne; Centre de coordination pour les effets: Agence néerlandaise d'évaluation environnementale (anciennement Institut national de la santé publique et de l'environnement), Bilthoven (Pays-Bas).

<sup>7</sup> Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, dirigée par le Centre européen pour l'environnement et la santé de l'OMS, Bonn (Allemagne); les dépenses essentielles de coordination sont prises en charge par le Centre européen pour l'environnement et la santé de l'OMS.

<sup>8</sup> Centre pour les modèles d'évaluation intégrée: Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA), Luxembourg (Autriche).

<sup>9</sup> Viennent s'ajouter au budget total les dépenses d'appui au programme qui représentent 3 % du budget total, soit 62 700 dollars.

**Tableau 10**

Barème des contributions au Fonds d'affectation spéciale recommandé pour les activités de base non visées par le Protocole EMEP pour 2008, selon la demande de l'Organe exécutif de réviser le tableau de sa décision 2002/1, annexe II, et le tableau 8 ci-dessus

Parties à la Convention <sup>a</sup>	Quote-part au budget ONU 2003 (%)	Barème recommandé (%)	Contribution recommandée (en dollars É.-U.)
Arménie	0,002	0,005	100
Azerbaïdjan	0,004	0,009	200
Bélarus	0,019	0,044	950
Bosnie-Herzégovine	0,004	0,009	200
Bulgarie	0,013	0,030	650
Chypre	0,038	0,088	1 900
Croatie	0,039	0,091	1 950
Estonie	0,010	0,023	500
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	0,006	0,014	300
Fédération de Russie	1,200	2,788	60 010
Géorgie	0,005	0,012	250
Hongrie	0,120	0,279	6 001
Islande	0,033	0,077	1 650
Kazakhstan	0,028	0,065	1 400
Kirghizistan	0,001	0,002	50
Lettonie	0,010	0,023	500
Liechtenstein	0,006	0,014	300
Lituanie	0,017	0,039	850
Malte	0,015	0,035	750
Monaco	0,004	0,009	200
Norvège	0,646	1,501	32 305
Pologne	0,378	0,878	18 903
République de Moldova	0,002	0,005	100
République tchèque	0,203	0,472	10 152
Roumanie	0,058	0,135	2 900
Serbie-et-Monténégro	0,020	0,046	1 000
Slovaquie	0,043	0,100	2 150
Slovénie	0,081	0,188	4 051
Suisse	1,274	2,960	63 711
Turquie	0,440	1,022	22 004
Ukraine	0,053	0,123	2 650
Allemagne	9,769	22,694	488 533
Autriche	0,947	2,200	47 358
Belgique	1,129	2,623	56 460
Danemark	0,749	1,740	37 456
Espagne	2,519	5,851	125 959
Finlande	0,522	1,213	26 104
France	6,466	15,021	323 355
Grèce	0,539	1,252	26 955
Irlande	0,294	0,683	14 702
Italie	5,065	11,766	253 280
Luxembourg	0,080	0,186	4 001
Pays-Bas	1,738	4,037	86 915
Portugal	0,462	1,073	23 104
Royaume-Uni	5,536	12,860	276 847
Suède	1,027	2,385	51 346
Communauté européenne		3,330	71 685
Total	41,613	100,000	2 152 700

<sup>a</sup> Canada et États-Unis d'Amérique: contributions volontaires.



**Tableau 11**  
Contributions en espèces au projet E112 en 2006

Pays	Contribution (en dollars É.-U.)	Notes
Canada	31 857,96	Réservée à la traduction ou publication de guides d'application
Canada	12 106,02	Réservée aux voyages des participants à Genève
Canada	652,80	
Finlande	6 045,95	Non réservée
Norvège	15 154,49	Réservée aux voyages pour la participation à des réunions
Pays-Bas	47 738,69	Réservée à l'organisation d'ateliers dans les pays de l'EOCAC et de réunions à Genève
République tchèque	78 984,49	Réservée au projet pour Moldova
Suède	27 485,74	Non réservée
Suisse	24 193,55	Non réservée
<b>Total</b>	<b>244 219,69</b>	

**Tableau 12**  
Dépenses au titre du projet E112 en 2006

Poste de dépenses	Coût (en dollars É.-U.)	Description
Sous-traitance	12 400,00	Aide à la participation aux ateliers CAPACT (engagement de dépenses)
Réunions	13 924,94	Groupe de travail des stratégies et de l'examen, chefs de délégation (10 experts)
	18 378,82	Groupe de travail des effets (9 experts)
	5 577,24	Organe directeur de l'EMEP (8 experts *)
	16 012,65	Groupe de travail des stratégies et de l'examen (10 experts)
	11 905,81	Organe exécutif (7 experts)
Total	78 199,46	
Appui de l'ONU	10 165,93	13 % dépenses d'appui de l'ONU
<b>Total</b>	<b>88 365,39</b>	

\* Quatre de ces experts ont aussi assisté aux réunions du Groupe de travail des effets et les coûts connexes ont été imputés à ce poste de dépenses.

**Tableau 13**  
Contributions en espèces au projet E112 en 2007

Pays	Contribution (en dollars É.-U.)	Notes
Norvège		Réservée aux voyages pour la participation à des réunions (pas encore reçue)
Pays-Bas		Projet pour les Balkans (en cours de négociation)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	

**Tableau 14**

Dépenses au titre du projet E112 en 2007

Poste de dépenses	Coût (en dollars É.-U.)	Description
Don	66 120,00	Projet pour Moldova financé par la République tchèque
Sous-traitance	30 650,00	Aide à la participation aux ateliers CAPACT (engagement de dépenses)
Réunions	8 608,00	Groupe de travail des stratégies et de l'examen (6 experts)
	8 790,00	Groupe de travail des effets (6 experts)
	8 810,00	Organe directeur de l'EMEP (7 experts)
	12 331,00	Groupe de travail des stratégies et de l'examen (7 experts)
	15 000,00	Organe exécutif (estimation)
<b>Total</b>	<b>150 309,00</b>	
Appui à l'ONU	19 540,17	13 % dépenses d'appui à l'ONU
<b>Total</b>	<b>169 849,17</b>	

**Tableau 15**

Projet de budget pour le projet E112 en 2008

Activité	Coût estimatif (en dollars)
Réunions à Genève	65 000
Traduction de guides d'application des protocoles	30 000
Traduction de parties du manuel sur la communication des données d'émission	15 000
Atelier en Asie centrale sur la surveillance de l'EMEP	20 000
Atelier sur le plan d'action pour les pays de l'EOCAC	50 000
Projet de mise au point d'un plan d'application national pour un pays supplémentaire	40 000
<b>Total</b>	<b>230 000</b>
Plus les dépenses d'appui à l'ONU (13 % soit 29 900 dollars)	<b><u>259 900</u></b>

Il convient de noter que le Fonds d'affectation spéciale doit détenir un montant supplémentaire équivalant à 15 % des dépenses (soit 34 500 dollars), qui est reporté à l'année suivante.

Annexe

**Projet d'annexe visée à l'article 4 du Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)**

Les contributions obligatoires au financement de l'EMEP seront calculées selon le barème \* ci-après à partir de 2007:

	Pourcentage
Bélarus	0,0454
Bosnie-Herzégovine	0,0136
Canada	Volontaire
Croatie	0,1135
États-Unis	Volontaire
Fédération de Russie	2,7236
Liechtenstein	0,0227
Monaco	0,0068
Monténégro	0,0023
Norvège	1,7749
Serbie	0,0477
Suisse	2,7599
Turquie	0,8647
Ukraine	0,1021
Allemagne	19,4670
Autriche	2,0132
Belgique	2,5012
Bulgarie	0,0454
Chypre	0,0999
Danemark	1,6773
Espagne	6,7364
Estonie	0,0363
Finlande	1,2801
France	14,3012
Grèce	1,3527
Hongrie	0,5538
Irlande	1,0100
Italie	11,5277
Lettonie	0,0409
Lituanie	0,0704
Luxembourg	0,1929
Malte	0,0386
Pays-Bas	4,2511
Pologne	1,1371
Portugal	1,1961
République tchèque	0,6378
Roumanie	0,1589
Royaume-Uni	15,0752
Slovaquie	0,1430
Slovénie	0,2179
Suède	2,4308
Communauté européenne	3,3300
<b>Total</b>	<b>100,0000</b>

-----

\* L'ordre dans lequel les Parties contractantes figurent dans la présente annexe se rapporte spécifiquement au système de répartition des dépenses tel que convenu par l'Organe exécutif de la Convention. En conséquence, cet ordre est un élément spécifique du Protocole relatif au financement de l'EMEP.